



Natura 2000 « Sucs de Breysse » n°FR8301087 (43)

Bilan annuel de l'animation 2021 du DocOb « Sucs de Breysse »

Bilan annuel 2021

Décembre
2021



RENDU



RÉALISATION :
Service Etudes Montagne d'Auvergne - ONF

Réalisation : LUTZ Valentin, chargé d'études environnement
Crédits photographiques : GUILLERAND Laure

Table des matières

1.	<u>DESCRIPTION GENERALE</u>	1
1.1.	Le DocOb et les sites du Natura 2000	1
1.2.	L'animation	2
1.3.	Rappel des enjeux et des objectifs du Docob	2
2.	<u>Bilan de l'Animation 2021</u>	3
2.1.	Mise en œuvre de la contractualisation	3
2.1.1.	Promotion et recherche des contrats	3
2.1.1.1.	Contrat forestier « bois sénescents »	3
2.1.2.	Accompagnement des chartes Natura 2000	4
2.1.3.	Assistance technique et administrative aux bénéficiaires	4
2.2.	Mise en œuvre des actions non contractuelles.....	4
2.3.	Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	4
2.3.1.	Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations	4
2.3.2.	Veille locale et alerte	Erreur ! Signet non défini.
2.4.	Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	4
2.5.	Communication, sensibilisation et information.....	4
2.6.	Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques	7
2.7.	Gestions administrative, financière et animation de la gouvernance du site ...	7
2.8.	Mise à jour du Docob.....	7
2.9.	Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans annuels.....	7
2.10.	Frais de déplacements / Autre frais.....	7
3.	<u>Synthèse des actions réalisées en 2021</u>	15

1. DESCRIPTION GENERALE

1.1. Le DocOb et les sites du Natura 2000

Le site Natura 2000 du Sucs de Breysse est situé au Sud-Est du département de la Haute Loire, à la jonction entre le plateau du Mézenc, le plateau du Devès et le bassin du Puy en Velay. Il est concerné par trois communes : Présailles, Le Monastier-sur-Gazeille et Alleyrac la structure porteuse.

Le site est composé de deux sucs : le petit et le grand suc. La superficie de ce Natura 2000 est de 118,46 Ha. Le premier document d'objectifs a été validé en comité de pilotage en 2011.



Hêtraie du Suc de Breysse

1.2. L'animation

L'animation est assurée par le bureau d'études Montagnes d'Auvergne de l'Office National des Forêts pour le compte de la commune d'Alleyrac, porteuse du Natura 2000.

1.3. Rappel des enjeux et des objectifs du Docob

La ZSC (Zone Spéciale de Conservation) du Suc de Breyse comprend 3 habitats d'intérêt communautaire soit environ 16% de la surface totale. Ce sont les habitats suivants :

- Hêtraies à Aspérule odorante (9130 sur 16% du site),
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (6420 sur 0.05% du site),
- Roches siliceuses avec végétations pionnières du Sedo-Scleranthion ou Sedo albi-Veronicion dillenii (8230 sur 0.04% du site).

On retrouve aussi différents habitats remarquables tels que la hêtraie à Céphalanthères légèrement thermophile, la hêtraie neutrocline à Calament à grandes fleurs et Aspérules odorantes.

La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), a aussi été localisée sur le site Natura2000. Cette mousse présente sur l'annexe II de la directive 92/43 se développe sur les bois pourrissants (troncs, branches, souches) de conifères essentiellement.

On retrouve également 14 espèces végétales remarquables : l'Anémone fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*), la Cardamine à 5 feuilles (*Cardamine pentaphyllos*), la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), la Gagée jaune (*Gagea lutea*), la Gesse printanière (*Lathyrus vernus*), la Nivéole du printemps (*Leucojum vernalis*), le Lis martagon (*Lilium martagon*), le Chèvrefeuille des Alpes (*Lonicera alpigena*), le Mélampyre des forêts (*Melampyrum sylvaticum*), le Mélampyre des bois (*Melampyrum vaudense*), la Moehringie fausse mousse (*Moehringia muscosa*), la Pyrole à une fleur (*Moneses uniflora*), la Pyrole à fleurs verdâtres (*Pyrola chlorantha*) et le Sorbier de Mougeot (*Sorbus mougeotii*).

D'autres espèces remarquables ont été observées sur le site N2000 : le Pic noir (*Dryocopus martius*) et la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).

La mise en œuvre des actions du DOCOB du Natura2000 Su de Breyse a pour objectif de permettre le maintien et la restauration des espèces et des habitats ayant justifié la désignation de ce site. Les principales menaces sont l'intensification de la sylviculture et l'augmentation des activités de loisir mal encadrées (ballades, pique-nique, VTT et engions motorisés, ...)

Les objectifs et actions pour la mise en œuvre du DOCOB sont séparés en différentes catégories :

- A. Préserver les habitats et les espèces pour lesquels le site a une responsabilité de conservation puisque celles-ci peuvent être menacées,
- B. Préserver les habitats d'enjeu modéré,
- C. Favoriser l'appropriation des enjeux du site par la population locale, sensibiliser le public aux enjeux de protection de la nature,
- D. Connaissances et suivis : améliorer les connaissances naturalistes afin de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques / Suivre l'évolution des milieux et des espèces
- E. Assurer la mise en œuvre du DOCOB par la contractualisation.

2. BILAN DE L'ANIMATION 2021

2.1. Mise en œuvre de la contractualisation

2.1.1. Promotion et recherche des contrats

Aucun contrat n'est en cours de réalisation sur cette période. Un contrat a été identifié et est en cours de réflexion durant cette année 2021.

Ce contrat, le contrat bois sénescents a été présenté lors de la réunion du 30 septembre et son applicabilité a été discuté.

2.1.1.1. Contrat forestier « bois sénescents »

Des recherches sur la possibilité de mettre en place des contrats forestiers « bois sénescents » sur des parcelles du Natura 2000 « Sucs de Breysse » ont débuté en 2017. Ce type de contrat peut suivre deux modalités :

- Créer des îlots de sénescence au sein d'une surface déterminée et pendant une durée de 30 ans, aucune coupe, aucune intervention sylvicole ni aucune valorisation économique du fond ne doivent avoir lieu.
- Identifier des « arbres disséminés » au sein d'une surface déterminée et pendant une durée de 30 ans, un nombre défini d'arbres remplissant des critères particuliers sera conservé pendant 30 ans.

Les parcelles pouvant être éligibles aux contrats forestiers doivent prétendre à différentes caractéristiques nombreuses et complexes. Après une première prelocalisation par l'animatrice du site, des parcelles ont été identifiées.

Dans le site Natura 2000, les parcelles pouvant être éligibles sont donc celles ayant l'habitat forestier d'intérêt communautaire 9130, Hêtraies à Aspérule odorante. Une parcelle en particulier présente un intérêt du fait de la présence d'arbres de diamètres intéressants, il s'agit de la parcelle C265, une parcelle « sans maître » en cours d'acquisition par la commune de Présailles.

Au cours de la réunion de présentation du programme d'animation du 30 septembre à Alleyrac, monsieur Allamand, maire de Présailles explique que la démarche d'acquisition est en cours, mais que la mairie souhaite grouper les biens sans maîtres de la commune afin de faire baisser les dépenses notariales notamment.

La poursuite de cette contractualisation ne pourra donc s'effectuer qu'après acquisition de la parcelle.

Une présentation du contrat Natura 2000 bois sénescents sera réalisée au cours de l'animation forestière à l'été 2022 permettant de communiquer sur cet outil directement auprès des propriétaires.

2.1.2. Accompagnement des chartes Natura 2000

En 2021, aucune nouvelle charte n'a été signée.

Aucun contact n'a été pris avec l'animateur concernant cette thématique. Etant donné la reprise tardive de l'administration du site par la nouvelle équipe du conseil municipal d'Alleyrac, le travail d'animation effectif n'a pu débuter qu'au mois de septembre, réduisant les possibilités d'actions de communication possibles concernant les chartes. Aux vues de ce constat, **la demi-journée d'animation prévue n'a pas pu être réalisée en 2021 et ne sera donc pas facturée.**

2.1.3. Assistance technique et administrative aux bénéficiaires

Aucune charte n'a été signée par des propriétaire et aucun propriétaire ne s'est manifesté pour monter une telle démarche. Une meilleure communication sur cet outil serait à développer au cours des actions d'animation en 2022. Aux vues de ce constat, **la demi-journée d'animation prévue n'a pas pu être réalisée en 2021 et ne sera donc pas facturée.**

2.2. Mise en œuvre des actions non contractuelles

Aucun budget et aucune action n'est alloué à cette partie.

2.3. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

2.3.1. Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations

L'animatrice s'est tenue à disposition et à l'écoute de la DDT en ce qui concerne la transmission d'information administratives pour le montage du financement de l'animation 2022.

2.4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

Aucun budget et aucune action n'est alloué à cette partie.

2.5. Communication, sensibilisation et information

Différentes actions de communication ont été réalisées :

- La mise à jour du site internet
- La préparation d'une animation forestière en 2022
- La rédaction d'un article pour le journal communal présentant l'actualité du site

Site Internet

Le site Web <http://sucsdouvelaymeygal.n2000.fr> a été mis à jour régulièrement.

Animation forestière

La structure porteuse et le président du COPIL ont validé la proposition de l'animateur, lors de la réunion du 30 septembre, d'organiser une animation forestière à destination des propriétaires des parcelles situées au sein du site en 2022.

Afin de préparer cette action de communication, l'animateur s'est mis en relation l'antenne Haute-Loire du CNPF dans le but de coanimer cette demi-journée sur le terrain avec cet organisme forestier. Un devis a été dressé (acte de sous-traitance DC4) pour inclure le CNPF et validé par la mairie.

Cette animation forestière, conjointement par l'ONF et par le CNPF Haute-Loire aura pour objectif de conseiller et de présenter différents itinéraires sylvicoles et outils de gestion (contrats Natura 2000) aux propriétaires afin de pouvoir concilier exploitation des parcelles et préservation de la biodiversité. Ce rendez-vous d'une demi-journée sur le terrain à la saison estivale sera l'occasion pour les propriétaires d'échanger directement avec les instances forestières concernant les objectifs de gestion sylvicole de leurs parcelles.

Afin d'informer l'objet et la tenue de cette action, un courrier sera transmis à chaque propriétaires. L'animateur s'est donc chargé de récupérer toutes les adresses postales en vue de la transmission des invitations à cette animation. Ces informations sont compilées sous un fichier Excel indiquant la parcelle cadastrale concernée ainsi que le nom et l'adresse du propriétaire associé. Les 240 parcelles du site ont toutes été répertoriés.

Le sujet précis de l'animation sera directement traité et préparé avec le CNPF courant 2022.

Article pour le journal communal

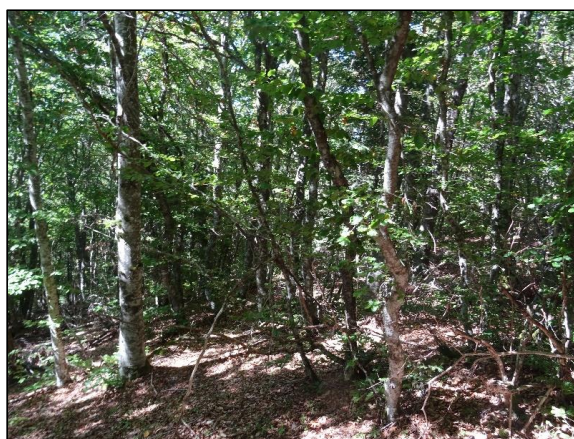
Un article de présentation de l'animation forestière a été rédigé courant décembre par l'animateur est transmis à la commune. Il a pour objectif d'être diffusé dans le journal communal afin de communiquer sur l'activité du site, de faire connaître les milieux ciblés par l'animation et de présenter l'objectif de cette action (cf. article ci-dessous).

Natura 2000 est un dispositif européen qui a pour objectif de préserver la biodiversité en application de deux directives européennes, la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992. Il est basé sur un réseau de sites naturels dédiés à la préservation d'espèces et de milieux à forte valeur patrimoniale.

Le site « Suc de Breysse » fait partie de ce réseau de sites naturels. Implanté sur les communes d'Alleyrac, Présailles et Le Monastier-sur-gazeilles, cet espace essentiellement boisé occupe une surface totale de 118 hectares.

Il a été désigné en 2002 pour protéger la biodiversité locale dont un habitat naturel important à l'échelle européenne : « **La hêtraie à Aspérule odorante** ». Il constitue un milieu de vie particulièrement propice à de nombreuses espèces, végétales et animales. Certaines sont protégées au niveau européen.

Les résultats de l'évaluation de l'état de conservation de cet habitat, réalisée en 2019-2020 selon la méthodologie du Service du Patrimoine Naturel (SPN), montrent que les hêtraies sont pour l'instant bien conservées et contiennent de très gros bois vivants ainsi qu'une quantité de bois morts importante. Il est nécessaire d'informer et de communiquer auprès des propriétaires sur ces enjeux de conservation afin d'assurer le maintien du bon état écologique des boisements sur le site.



*Hêtraie présente sur le site Natura 2000
Suc de Breysse*

Le 30 septembre 2021 s'est déroulé une réunion en présence de l'animateur, l'Office National des Forêts, et de la structure porteuse du Natura 2000, la commune d'Alleyrac, afin de présenter le programme d'animations proposée pour l'année 2022. Un projet en lien avec la conservation de la qualité des boisements patrimoniaux a été choisi : il s'agit d'une animation forestière à destination des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000.

Cette animation forestière, gratuite et organisée conjointement par l'ONF et par le CNPF Haute-Loire aura pour objectif de conseiller et de présenter différents itinéraires sylvicoles et outils de gestion (contrats Natura 2000) aux propriétaires afin de pouvoir concilier exploitation des parcelles et préservation de la biodiversité. Ce rendez-vous d'une demi-journée sur le terrain à la saison estivale sera l'occasion pour les propriétaires d'échanger directement avec les instances forestières concernant les objectifs de gestion sylvicole de leurs parcelles.

Chaque propriétaire possédant une parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 sera informé par courrier de l'organisation de cette animation forestière.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter les animateurs du site :

Laure Guillerand
Chef de Projet Environnement
UP Etudes & Travaux Montagne d'Auvergne
12, Allée des eaux et forêts - 63370 Lempdes
Tél : 06 24 95 59 48
www.onf.fr

Valentin Lutz
Chargé d'études environnement
UP Etudes Montagnes d'Auvergne
12 allée des eaux et forêts - 63 370 LEMPDES -
Tél : 06 10 94 77 27
www.onf.fr

2.6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques

Aucun budget et aucune action n'est alloué à cette partie.

2.7. Gestions administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Une réunion de présentation es animations pour l'année 2022 à eu lieu le 30 septembre 2021 à la mairie d'Alleyrac.

Monsieur Villard, maire d'Alleyrac, Monsieur Allamand, maire de Présailles, Madame Chambon, secrétaire de mairie d'Alleyrac, deux élus de la commune d'Alleyrac, Monsieur Almeras responsable du bureau d'étude Montagne d'Auvergne de l'ONF et Monsieur Lutz animateur du site (intérim de Laure Guillerand) étaient réunis pour la présentation de animations et discuter autours des sujets d'actualité du Natura 2000. Le programme d'action 2022 fut validé par la structure porteuse et le président du COPIL.

Fin octobre, la préparation et l'envoi de la programmation 2022 ont été effectués. La demande de devis / DC4 et l'intervention du CNPF Haute-Loire pour l'animation forestière a été intégrée à la programmation 2022.

2.8. Mise à jour du Docob

Aucun budget n'est alloué à cette ligne.

2.9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans annuels

Le présent bilan des animations 2021 a été rédigé et envoyé à la structure porteuse du Natura 2000, la commune d'Alleyrac.

2.10. Frais de déplacements / Autre frais

Frais engagés pour les déplacements réalisés au sein du site et lors de l'organisation de réunions.

3. SYNTHÈSE DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2021

Actions prévues		Nombre de jours réalisés	Actions facturées
Mise en œuvre de la contractualisation (contrats, chartes, assistance technique aux signataires)	Promotion et recherche de signatures de contrats N2000	5.0	3000,00 €
Assistance à l'évaluation des incidences et la veille écologique	Réponse aux demandes d'informations ou d'avis des administrations	0.9	510,00 €
Communication, sensibilisation et information	Préparation réunion / préparation animation forestière	1,5	900,00 €
	Rédaction d'articles pour bulletins municipaux / Mise à jour du site internet	0,5	300,00 €
Gestions administrative et financière, la gouvernance du site	Préparation et tenue du COPIL, préparation des comptes rendus	1.0	594,00 €
	Préparation du programme annuel 2022, évaluation des besoins financiers	1,0	600,00 €
Suivi de la mise en œuvre du DOCOB / Bilan d'activité	Rapport d'activité annuel 2021	0,5	300,00 €
	Renseignement du SIN2	0.5	300,00 €
Participation aux journées du réseau N2000		0.5	300,00 €
TOTAL			6804,00€
		TVA	1360,80€
		TTC	8164.80€

Commande signée pour l'animation 2021 du site N2000 Suc de Breysse à la page suivante

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	Année 2021		
	Nb de jours	Coût unitaire	Montant en € (HT)
1. Mise en œuvre de la contractualisation (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)			3600,0
1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000	5,0	600,0	3000,0
1.1 Accompagnement des chartes N2000	0,5	600,0	300,0
1.2 Assistance technique et administrative aux bénéficiaires	0,5	600,0	300,0
1.3 Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles	0,0	600,0	0,0
2. Mise en œuvre des actions non contractuelles (travaux/interventions éventuels hors contrats)			0,0
2.1 Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisation ou participation à des réunions	0,0	600,0	0,0
2.2 Participation / promotion de mesures administratives et réglementaires	0,0	600,0	0,0
2.3 Participation / promotion de mesures foncières	0,0	600,0	0,0
3. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences			510,0
3.1 Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet	0,0	600,0	0,0
3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations	0,9	600,0	510,0
3.3 Veille locale et alerte	0,0	600,0	0,0
4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (études et mise à jour des données du site)			0,0
4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site	0,0	600,0	0,0
4.2 Mesures de suivi (suivi des effets des mesures de gestion, de l'efficacité de mesures expérimentales)	0,0	600,0	0,0
5. Communication, sensibilisation et information (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)			1200,0
Préparation réunions/sortie sensibilisation des propriétaires forestiers / résultats études	1,5	600,0	900,0
Rédactions d'articles pour bulletins municipaux / Mise à jour du site Internet	0,5	600,0	300,0
6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)			0,0
7. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site			1194,0
7.1 Préparation et tenue des copils, des groupes de travail, préparation des comptes-rendus	1,0	600,0	594,0
7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics	1,0	600,0	600,0
8. Mises à jour du Docob (toiletage ou révision du Docob)			0,0
9. Suivi de la mise en oeuvre du Docob / Bilans annuels			600,0
9.1 Rapport d'activité annuel	0,5	600,0	300,0
9.2 Renseignement de SIN2 (logiciel de suivi des Docobs)	0,5	600,0	300,0
10. Frais de déplacements /Autres frais			300,0
10.1 Déplacements	0,0	600,0	0,0
10.2 Participation aux journées du réseau N2000	0,5	600,0	300,0
TOTAL HT			7404,0
		TVA	1480,8
		TOTAL TTC	8884,80